

Rivière du Doubs : Renseignements demandés par M. l'Ingénieur en Chef du Doubs
Service d'annonce des crues – Ponts et Chaussées – Département du Jura – Arrondissement du Nord
Septembre 1896
(Archives départementales du Doubs)

Ponts et Chaussées.

Département du Jura.

Arrondissement du Nord.

Service d'annonce de crues.

Rivière du Doubs.

(Partie comprise entre le barrage de Crissey et la limite du département.)

Renseignements
demandés par M. l'Ingénieur en Chef du Doubs.

Dressé par le Conducteur subdivisionnaire
sousigné,
à Dole, le 17 Septembre 1896.

Bauch

Vu par l'Ingénieur ordinaire sousigné,
à Dole, le 18 Septembre 1896.
P. l'Ingénieur ordinaire en charge
le Conducteur délégué,

A. Collet

Vu par l'Ingénieur en Chef
Louis Le Saunier, le 19^{17⁶²} 1896.

Le Saunier

Désignation des territoires traversés.	Date de la plus grande crue connue	Hauteur au-dessus de l'étiage.			Altitude de l'étiage	Observations.
		de la plus grande crue connue.	des eaux de débordement.	des eaux domma- geables.		
Dole.	29 X ^{bre} 1882	3 ^m 55	2 ^m 00	3 ^m 00	197 ^m 92	La partie du territoire de Dole située en aval du barrage de Crissey est presque entièrement composée de prairies qui sont peu endommagées par les crues, sauf au moment des récoltes - L'étiage indiqué est la cote du zéro de l'échelle du grand pont de Dole, sous la route nationale n° 5.
Crissey.	— d ^{re}	3 ^m 40	2 ^m 20	3 ^m 00	"	Le village de Crissey est situé sur la rive gauche du Doubs, au-dessous des inondations, mais la partie inférieure de son territoire en partie cultivée est protégée par une digue établie sur la rive gauche du Doubs, laquelle est surmontée par les crues dépassant 3 ^m 25 à l'échelle du pont de Dole, alors les dommages peuvent être considérables. La partie du territoire située sur la droite du Doubs n'étant composée que de prairies souffre peu des inondations.
Choisey	— d ^{re}	3 ^m 40	2 ^m 30	2 ^m 80	194 ^m 66	Le village de Choisey situé sur la rive droite du Doubs est abrité contre les inondations par une digue insubmersible rattachée à la levée de droite du Canal du Rhône au Rhin et par les levées insubmersibles de ce même canal. La partie du territoire située sur la gauche de la rivière n'est pas protégée et lorsque les eaux atteignent 2 ^m 80, elles peuvent causer des dommages aux récoltes. L'altitude de l'étiage est prise au bac de Choisey.

Désignation des territoires traversés.	Date de la plus grande crue connue	Hauteur au-dessous de l'étiage			Altitude de l'étiage.	Observations.
		de la plus grande crue connue	des eaux de déboed ^t .	des eaux domma- geables.		
Geory.	29 X ^{bro} = 1882	3 ^m , 30	2 ^m , 50	2 ^m , 80	193 ^m , 05	Le village de Geory situé sur la rive droite du Doubs est insubmersible dans sa partie amont, et, dans sa partie aval, il est protégé, ainsi que le territoire de cette rive par une digue insubmersible qui n'a pas été surmontée en 1882. Sur la rive gauche du Doubs, le territoire n'est pas protégé en raison des embouchures de la Clange et de la Loue qui s'y trouvent et les récoltes sont assez fréquemment endommagées par les eaux - L'altitude de l'étiage est prise à l'emplacement du pont.
Molay.	10 mars 1896 27 mai 1872	3 ^m , 06 route de Molay 3 ^m , 96 origine du territoire. 3 ^m , 15 pont de Molay	2 ^m , 20	2 ^m , 80	189 ^m , 85	Le village de Molay, situé sur la rive droite du Doubs, est protégé ainsi que cette partie du territoire par une digue insubmersible qui a été surmontée sur une partie de sa longueur et 0 ^m , 05 de hauteur pendant les crues de 1882 et 1896. Sur la rive gauche, le territoire n'est pas protégé et les crues au-dessus de 2 ^m , 80 causent quelques dommages aux récoltes. L'altitude de l'étiage est prise contre la culée de droite du pont du chemin de fer de Chalou à Dole. Pendant la crue de 1896, près de moitié des eaux du Doubs passaient en dehors du grand pont.
Rahon.	29 X ^{bro} = 1882	3 ^m , 90	2 ^m , 50	2 ^m , 80	190 ^m , 77	Le village de Rahon est situé sur la rive gauche du Doubs au-dessous des inondations, mais les hameaux de Port-Cubert et du Gros-Saulcois qui en dépendent sont menacés d'une destruction imminente à la 1 ^{re} forte crue, par suite d'une brèche de 140 ^m de longueur existant dans la digue qui protège ce territoire et d'une autre brèche de 150 ^m en formation. La rivière du Doubs arrive normalement contre la digue ce qui explique la hauteur des grandes crues et la submersion d'une partie de cette digue - Les eaux qui surmontent la digue et celles qui s'échappent par la brèche suivent la levée du chemin de fer et se dirigent sur Chaussin qui a été inondé en 1882 et 1896, la levée du chemin de fer a été emportée aux abords de la gare de Chaussin et la circulation interrompue en mars 1896, toute la plaine en amont a été inondée et ces dégâts se renouvelleront à la 1 ^{re} grande crue. L'altitude de l'étiage est prise en face la maison Ducloux à Port-Cubert.

Désignation des territoires traversés.	Date de la plus grande crue connue	Hauteur au-dessus de l'étiage.			altitude de l'étiage	Observations.
		de la plus grande crue connue.	des eaux de débordement.	des eaux domma- geables.		
Champdivers.	29 X ^{bre} 1882	3 ^m , 93	2 ^m , 60	3 ^m , 00	188 ^m , 14	Le village de Champdivers situé sur la rive droite du Doubs est protégé par une digue insubmersible qui n'a été surmontée par les plus grandes crues. - La partie du territoire située sur la rive gauche du Doubs n'est pas protégée et les récoltes sont plus ou moins endommagées lors des crues. - L'altitude de l'étiage a été prise au passage d'eau de Champdivers (pont en construction actuellement).
Lesaux.	... d ^o ...	11 ^m , 37	2 ^m , 90	3 ^m , 00	185 ^m , 36	Le village de Lesaux situé sur la rive droite du Doubs est protégé par une digue insubmersible qui n'a pas été surmontée par les plus grandes crues. - La partie du territoire située sur la rive gauche du Doubs n'est pas protégée, mais étant presque exclusivement composée de prairies, elle a peu à souffrir des crues. - L'altitude de l'étiage a été prise à l'échelle hydro-métrique du pont de Lesaux sur le Doubs.
Chaussin.	... d ^o ...	11 ^m , 37	2 ^m , 60	2 ^m , 80	185 ^m , 36	La ville de Chaussin située sur la rive gauche du Doubs est protégée par des digues qui font suite à celles de Rahon et St. Baraing, lesquelles sont en partie détruites ou submersibles ainsi que par la levée du chemin de fer de Solé à Chalon; mais lors des crues extraordinaires, les eaux qui passent par la brèche ou sur les digues de Rahon, ne pouvant s'écouler entièrement par les ponts de décharge de la levée du chemin de fer, viennent inonder la ville de Chaussin après avoir franchi la voie ferrée aux abords de la gare. Cette localité a donc grand intérêt à être prévenue de la hauteur des eaux. L'altitude de l'étiage a été prise à l'échelle hydrométrique du pont de Lesaux sur le Doubs. La partie du territoire située sur la rive droite du Doubs, étant presque exclusivement composée de prairies, a peu à souffrir des inondations.

Désignation des territoires traversés.	Date de la plus grande crue connue	Hauteur au-dessus de l'étiage			altitude de l'étiage.	Observations.
		de la plus grande crue connue	des eaux de débord.	des eaux domma- geables.		
Longvuy.	29 A ^{bre} 1882	3 ^{m.} 2,96	2 ^{m.} 2,50	2 ^{m.} 2,80	182 ^{m.} 69	Le village de Longvuy et les hameaux des Joursont et d'Hotelans qui en dépendent sont situés sur la rive droite du Doubs et protégés par des digues inoubmersibles faisant suite à celles de Lesceux, ces digues, sauf celle située en avant du hameau d'Hotelans, n'ont pas été surmontées par les plus grandes crues. — La partie du territoire située sur la rive gauche du Doubs n'est pas protégée mais elle est composée de prairies qui ont peu à souffrir des inondations. — L'altitude de l'étiage a été prise à l'échelle hydrométrique du pont de Longvuy.
Osman.	~ d ^o ~	3 ^{m.} 2,66	2 ^{m.} 2,50	2 ^{m.} 2,80	"	Le village d'Osman est situé sur la rive gauche du Doubs, au-dessus des plus hautes eaux; son territoire protégé en partie par une digue inoubmersible a peu à souffrir des inondations.
Beauvoisin.	~ d ^o ~	3 ^{m.} 2,60	2 ^{m.} 2,50	2 ^{m.} 2,80	"	Le village de Beauvoisin, situé sur le coteau Bressand qui domine la rive gauche du Doubs, est à l'abri des inondations. — La partie de son territoire située dans la vallée du Doubs n'est pas protégée, mais il est presque entièrement composé de prairies qui ont peu à souffrir des inondations.
Petit-Noir.	10 mars 1896	11 ^{m.} 2,98	2 ^{m.} 2,50	3 ^{m.} 2,00	181 ^{m.} 98	Le village de Petit-Noir situé sur la rive gauche du Doubs est protégé ainsi que son territoire par une digue inoubmersible dont quelques parties ont été surmontées par les crues de 1882 et 1896. — Une brèche de 50 mètres s'est formée pendant cette dernière crue vers la limite du département et, la partie inférieure du village et du territoire sont actuellement sujettes aux inondations. — L'altitude de l'étiage a été prise à l'échelle hydrométrique du pont de Neublans sur le Doubs.

Désignation des territoires traversés.	Date de la plus grande crue connue	Hauteur, au-dessus de l'étiage.			altitude de l'étiage	Observations.
		de la plus grande crue connue.	des eaux de débordement.	des eaux domma- geables.		
Neublans.	10 mars 1896.	^{m.} 14,98	^{m.} 2,50	^{m.} 3,00	^{m.} 181,98	Le village de Neublans situé sur la rive gauche du Doubs est divisé en deux parties: l'une située au sommet du coteau Bressand, au-dessus des plus hautes eaux; l'autre située dans le bassin du Doubs est inondée lors des crues extraordinaires. — Le territoire est presque entièrement protégé par des digues insubmersibles qui n'ont pas été surmontées par les crues. L'étiage — indiqué est la cote du zéro de l'échelle hydrométrique du pont de Neublans.

© Archives Départementales
du Doubs

Observation générale.

Entre le barrage de Crissey et le département de Saône et Loire, en aval de Neublans, la rive droite du Doubs est protégée sur toute sa longueur (environ 37 km.) par des digues insubmersibles ou des chemins servant de digue et établis à environ 200^{m.} de distance moyenne de la rivière.

Des digues insubmersibles correspondantes sont établies sur la rive gauche sauf aux embouchures des affluents, la Blange, la Loue et l'Orain.